

Synthèse des échanges de l'atelier n°2

La conduite des partenariats locaux : quels enjeux ? quels effets ?

Grenoble le 23 novembre 2006

Descriptif de la structuration des DRE : voir tableau complémentaire

Dans un même DRE les discours et analyses des acteurs se différencient selon la place qu'ils occupent au sein du dispositif. Ainsi certains pensent que le DRE marque une rupture avec les dispositifs antérieurs, alors que d'autres pensent que rien ne change et que le travail est toujours le même.

Les points d'appui, les dynamiques dans la mise en place de l'organisation locale :

L'antériorité de la veille éducative facilite la mise en place du DRE, mais les nouvelles modalités de travail demandent néanmoins du temps avant de parvenir à opérationnaliser le DRE.

La mise en place d'une structure porteuse représente une rupture avec le mode de gestion des dispositifs antérieurs. Cela peut représenter des enjeux de pouvoirs, réinterroger la place des différents partenaires. Cela peut être facilitateur - par exemple un GIP peut paraître plus neutre qu'un pilotage par la ville -, ou à l'inverse un frein...

La mise en place du DRE en intercommunalité permet de situer les débats à un autre niveau que celui de la commune, ce qui peut permettre de dépasser des blocages locaux.

Le "flou" des orientations donne une certaine liberté qui peut dynamiser, mais il peut aussi produire l'inverse et être un frein par manque de clarté et de précision.

Ce qui permet de faire travailler des partenaires qui sont dans des logiques différentes, c'est le partage de valeurs sur lesquelles ils appuient leur pratique professionnelle.

Les freins rencontrés dans la mise en place de l'organisation locale :

Dans une commune il y a volonté de mettre en place DRE mais la ville n'est ni en ZUS, ni en REP et demande à l'être

Le traitement des cas individuels nécessite de travailler en confiance et il faut donc du temps pour que celle-ci s'établisse, même s'il existait une antériorité du partenariat. Le partenariat n'est pas spontané pour le DRE même quand il existe depuis longtemps sur certains dispositifs.

L'articulation des différents niveaux du DRE ne va pas de soi lorsqu'il est géré au niveau d'un GIP d'agglomération : lourdeurs dues au nombre d'acteurs, circulation de l'information, logiques et priorités propres à chaque niveau et à chaque partenaire qui peuvent entrer ponctuellement en contradiction ...

Un point de vue négatif sur le PRE, avant qu'il ne soit mis en œuvre, conduit des professionnels à la méfiance, voire la suspicion. Ils ne sont pas partie prenante du DRE dans un premier temps. Ce point de vue négatif peut venir de ce que la note de cadrage dit que ce qui a été fait avant le PRE n'a pas réussi.

Les RASED traitent de situations individuelles, des enseignants du 1^{er} degré ne voient pas ce que le DRE pourrait faire de plus ou de différent. Des enseignants pensent que le parcours individualisé produit de la stigmatisation.

Articulation avec l'offre existant antérieurement au DRE :

L'articulation évoquée est surtout dans le lien avec la démarche de veille éducative lorsqu'elle existait préalablement au DRE. Une élue rappelle les principes de la démarche mise en place dans sa commune et qui vaut aussi, selon elle, pour le DRE : s'assurer des représentations de chaque partenaire sur les questions à traiter, évaluer si l'on est dans les objectifs fixés, cela permet de dépasser les contradictions et d'avancer dans la construction du partenariat. Partir de l'existant structuré : le comité de pilotage de la veille éducative, le PEL ; s'appuyer sur la variété des partenaires qu'il faut inviter. Tenir deux à trois comités de pilotage dans l'année afin de s'assurer que l'on est bien sur les objectifs fixés. Créer des outils adaptés : un memento de la réussite éducative a été réalisé, il clarifie les choses pour les acteurs locaux.

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité qui existe depuis longtemps, un contrat est signé avec chaque famille. Quand celui-ci n'est pas respecté par la famille l'assistante sociale intervient au titre du DRE.

Comment définir les publics ?

Dans un premier temps il a semblé évident d'inclure les enfants en grande difficulté qui étaient déjà dans certains dispositifs dans le DRE. Maintenant en comité technique se pose la question de l'individualisation des parcours.

Effets du partenariat en terme de pratiques professionnelles et de conceptions éducatives :

Certains acteurs missionnés sur un DRE savent, voient, anticipent... difficilement sur ce que sera leur travail dans le DRE. Il est des métiers et des fonctions (comme ADL) qui restent flous à ce stade de la mise en œuvre des DRE : l'appareil est en place, les actions n'ont pas encore commencé. Ils constatent de nombreuses et lourdes contradictions et résistances et peuvent se sentir assez démunis à cette étape.

Dans une commune c'est à partir du travail collectif en réunion que chacun a écrit sa mission.

Effets de l'outillage :

Les outils pertinents dans un DRE ne sont pas nécessairement transférables dans un autre dispositif.

La charte :

La mise en place d'une charte de confidentialité pose un cadre qui peut faciliter le travail. Mais elle ne résout pas toutes les difficultés liées à la gestion des situations individuelles. Bien qu'elle existe, des professionnels refusent le "secret partagé" surtout avec des partenaires qui ne sont pas soumis à la confidentialité.

Les types d'action

La démarche et les objectifs portés par le PRE se heurtent à un contexte de vie de plus en plus difficile pour nombre de familles, la précarité augmente, on se heurte à des problèmes globaux de société.

Le diagnostic et le suivi doivent être individuels mais les actions permettant une remédiation peuvent être collectives.